

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 38 (1950)

Heft: 773

Artikel: Canton de Neuchâtel

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-267060>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vaud

Assemblée publique

C'est le 3 février que l'Association vaudoise a organisé sa grande assemblée publique d'information à la Salle des XVII-Cantons, sous la présidence de Mlle A. Quinche, avocate, Lausanne.

Sur ce thème général: *Les femmes et le droit de vote, que fait-on en Suisse?* voici les orateurs au programme: Mme Vischer-Alioth (Bâle), présidente de l'Association suisse pour le suffrage féminin, parlant de ce qu'on fait *Dans le domaine fédéral*: M. Robinson, député, avocat à Lausanne et Morges, énumérant ce qui se fait *Dans le domaine cantonal*, enfin deux orateurs, Mlle Elisabeth Glauser, greffière municipale à Coisins et M. Jean Peytrequin, syndic de Lausanne entretenant l'auditoire de ce qui se fait *Dans le domaine communal*.

* * *

Le 10 février, les suffragistes lausannoises entendent Mlle Nanette Genoud, artiste peintre à Lausanne, une suffragiste de toujours qui, comme membre de la Commission fédérale des beaux-arts, se dépense efficacement en faveur des artistes-femmes. Elle traitera ce sujet: *Choisit-on d'être peintre? la femme dans la création artistique*, une séance qui promet d'être captivante.

* * *

Femmes dans les commissions

Les femmes, dans le canton de Vaud, peuvent faire partie de nombre de commissions communales, notamment des commissions scolaires. *Peuvent en faire partie*, c'est dire qu'on n'en donne guère ou pas du tout; nombre de Municipalités « n'en voient pas la nécessité », bien que l'instruction et l'éducation soient des domaines où l'on veut bien reconnaître quelques compétences aux femmes.

A Nyon, Mme Alice Sauvin, docteur, a été renommée membre de la commission scolaire; à la Tour-de-Peilz, Mme Daepfen a donné sa démission; la nouvelle commission compte trois femmes, Mmes F. H. d'Arcis, Arnold Capt et François Vodoz-Chalblot.

Canton de Neuchâtel

La section suffragiste de La Chaux-de-Fonds a entendu le 3 février, une conférence de Mme J. Flühmann sur *l'Infirmière psychiâtre*.

Doit-on dire une chirurgienne?
Une artisanne? Une autresse?

Les anciennes abonnées du *Mouvement féministe* n'ont certainement pas oublié les articles consacrés à une enquête poursuivie par M. Walter Stehli sur la formation du féminin des noms de personnes dans le français moderne. Mademoiselle Gourd s'était beaucoup intéressée au travail de M. Stehli parce que la rédactrice d'un journal féminin est constamment en butte aux difficultés que créent en français les noms d'agents féminins: on dit une *femme professeur*, une *femme pasteur*, une *femme soldat*, faute de mieux, mais est-ce satisfaisant?

Au printemps dernier a paru, à Zurich, la thèse de M. Stehli sous le titre « Die Femininbildung von Personenbezeichnungen im neuesten Französisch ». Elle est naturellement rédigée en allemand, mais elle est farcie de citations françaises et les lectrices qui ne possèdent qu'un allemand scolaire peuvent la comprendre aisément. Elle est fort instructive. L'auteur a mené son enquête en pays romand, en France et en Belgique et l'on peut juger, d'après ses relevés, des formes féminines les plus employées, ici ou là. Après une introduction sur la formation du féminin dans notre langue aux siècles passés, il analyse brièvement la brusque émancipation féminine pendant les cinquante dernières années et l'obligation où nous nous trouvons de désigner par des mots nouveaux une foule de fonctions féminines nouvelles. Un chapitre spécial est consacré aux fonctions des femmes dans les armées, on dit facilement une *officière*, une *aviatrice*, même une *caporale*, on a beaucoup

A La Halle aux Chaussures

Maison fondée en 1870
Mme Vve L. MENZONE
Solidité - Élégance
5 % escompte en tickets Jaumes
17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

MACHINES à LAVER

Economiques à l'achat
Economiques à l'usage

E. Finaz - Trachsel

Boulevard James-Fazy 6

Nos suffragistes à l'œuvre

Pour la seconde fois, notre page s'est remplie: les petites nouvelles, les lettres, les réflexions diverses m'ont donné l'impression d'être plus proche de celle qui travaillent dans nos divers cantons. Abonnées et lectrices, qu'en pensez-vous?

Si vous trouvez que l'expérience vaut la

Hilarité

Bref aperçu d'un article du *Schweizer Frauenblatt*.

Le professeur W. Rappard a donné à Londres, il y a quelque temps, une conférence à laquelle assistaient des Anglais et des Suisses. Dans la discussion qui a suivi, quelqu'un demanda pourquoi le suffrage féminin n'était pas encore adopté dans notre démocratie, et cette question, paraît-il, suscita l'hilarité.

Mlle Somazzi, ancien professeur à l'École supérieure des jeunes filles à Berne, et représentante de notre pays à l'UNESCO — ce qui l'a entraînée, pour assister à des conférences de cette organisation, à séjourner récemment en Amérique — saisit cette occasion pour nous dire l'étonnement scandalisé que manifestent les étrangers à notre égard sur ce sujet. Dans une

peine d'être poursuivie, si les titres de diverses conférences vous donnent des idées, vous suggèrent des noms de conférencières toutes prêtes, envoyez-nous vos nouvelles locales, le résultat de vos discussions, de vos méditations. Aidons-nous mutuellement.

La rédactrice.

université des environs de New-York, elle fut abordée par un étudiant qui lui demanda si c'était bien vrai qu'en Suisse les femmes n'eussent pas de droits politiques; sur sa réponse affirmative, il crut d'abord que c'était une plaisanterie, mais elle fut obligée de le déromper. A l'Association new-yorkaise des femmes universitaires, même surprise, teintée d'un peu de mépris à l'égard des femmes suisses qui se laissent faire. Lors de la célébration du 1er août, où Mlle Somazzi avait commenté deux films sur la Suisse, un homme d'Etat canadien après avoir posé de nombreuses questions sur les causes du refus des électeurs, affirma que pour son compte, il considérait qu'un pays ne pouvait pas être harmonieusement gouverné si les deux sexes n'avaient pas le droit d'intervenir également.

Ensemble

Une lectrice valaisanne écrit au Courrier de Genève:

Ensemble ils se sont rendus à l'église tous les soirs pour entendre les fortes paroles qui étaient un ciment pour leur foyer; ensemble ils rentraient à la maison avec un amour plus fort, une compréhension et un dévouement plus grands; ensemble ils sont allés ce matin à la Communion. Ensemble, toujours ensemble, pour la joie, pour la peine, pour le souci, pour le travail; toujours, pour se soutenir, pour s'épauler, n'est-ce pas le mot d'ordre que nous ont laissé nos chers Missionnaires?

Nul programme ne correspond mieux à l'esprit des familles valaisannes où la communauté de travail est un lien qui prépare un rapprochement spirituel; familles valaisannes où l'activité du mari n'est pas un cercle fermé duquel il doit s'évader pour reprendre contact avec les siens, un monde à part où la femme n'a pas accès; familles où mari et femme évoluent dans le même cercle: ils se rendent ensemble aux champs, à la vigne, à l'alpage, et le soir ils envisagent ensemble et le labeur accompli et celui qui reste à faire.

Il n'y a qu'un domaine chez nous où le mari s'évade de cette communauté de pensées et d'action, et ce domaine n'est pas celui où tout va pour le mieux en Valais!... Je parle de la politique.

La loi des finances qui a été soumise à la moitié du peuple valaisan intéresse également l'autre moitié, puisque celle-ci doit payer aussi. Pourquoi les femmes, contributives au même titre que les hommes, ne sont-

elles pas consultées? Les maris devraient exiger que leurs « ministres des finances » aient leur mot à dire dans cette aventure où est engagé le portefeuille domestique.

Ensemble à l'église, ensemble au travail, dans la joie, dans la peine. Pourquoi n'ajouterait-on pas: ensemble aux urnes?

Une lectrice écrit au Mouvement Féministe:

« La femme a les mêmes droits civils et politiques que l'homme, ils doivent non pas lui être accordés, ce qui s'entend d'une faveur mais reconnus.

Dans l'exercice de ses droits, la femme ne doit pas chercher à devenir rivale de l'homme, mais à être « l'aide semblable à lui » que le Seigneur annonça à Adam.

Pour cette collaboration, la femme a besoin — et l'homme aussi — d'une bonne instruction des questions sociales, juridiques et morales qu'elle aura à traiter dans la vie politique.

Comme lui, elle doit savoir, que le but de la politique est de travailler au bonheur spirituel et temporel des citoyens et qu'elle doit être exercée avec désintéressement, à la lumière de la justice, de la prudence et de la charité.

Elles pourront accepter quelques charges, celles qui sont engagées dans les professions libérales, qui sont veuves, célibataires ou qui peuvent remplir des fonctions sans mépris ou délaissier les saintes et humbles tâches d'épouse et de mère.

La femme doit mettre son activité civile et politique, ses aptitudes féminines de dévouement, de patience, de délicatesse, au service de la vérité, de la liberté chrétienne, de la sauvegarde de la famille, de l'entraide des classes de la société et des peuples. »

M. Bapst.

Genève

Appel

Toutes les manifestations que nous avons organisées durant ces derniers exercices entament, hélas! beaucoup les réserves de la caisse.

Pour remédier à cet état de choses, un membre nous offre un don de fr. 300,— à fr. 500,—, mais cela, à condition que les autres membres de l'Association en réunissent deux fois plus, c'est-à-dire fr. 600,— à fr. 1000,—.

Ne voulant pas laisser échapper cette occasion, nous lançons un pressant appel à tous nos membres.

En versant votre cotisation de 1950, faites un don, aussi important que possible, pour nous permettre d'atteindre les fr. 1000,— qui nous donnerons droit à fr. 500,—.

Nous vous tiendrons au courant de notre appel.

Le comité de l'Association suffragiste genevoise.

* * *

Le vendredi 13 janvier, Mlle Sennwald présentait sa causerie sur *la Femme dans le monde moderne* aux membres du groupement « Vers l'Unité » à Genève. Ce fut un succès tel, que non seulement la section suffragiste put enregistrer une série de nouvelles adhésions immédiates, mais qu'auditeurs et conférencière oublièrent l'heure, Mlle Sennwald manqua son train et ne put repartir que tard dans la nuit. N'allez pas conclure que sa conférence fût démesurément longue, mais elle suscita un si vif intérêt que questions et réponses ne tarissaient plus. Une excellente soirée pour la cause.

* * *

Au moment où nous mettons sous presse, le public genevois est invité, par l'Association genevoise pour le suffrage féminin à écouter la présidente de l'Association suisse, Mme Vischer-Alioth, parler de *l'Apport des femmes des différents pays à la Conférence d'Amsterdam*.

Fribourg

Notre petit groupe fribourgeois continue son travail et fait ce qu'il peut. Le journal *Le Fribourgeois*, à Bulle, rédigé par une femme, sympathise avec nos idées.

J. Derron-Ulliac.

Berne

Le 26 janvier commencera à Berne, une série de six conférences sur le thème général de « *La femme dans le droit suisse* » et qui seront données par Mme Hélène Thalmann-Antenen, Dr jur., avocate.

Les titres des six conférences sont les suivants: « Die Frau als Rechtspersönlichkeit, Die Rechtsstellung der verheirateten Frau, Die Rechtsstellung der Frau bei Auflösung der Ehe, Die Rechtsstellung der Frau als Mutter, Die Frau im Beruf, Die Frau in der staatlichen Gemeinschaft ». Le prix du cours est de 6 fr. Les séances ont lieu à l'auditoire No 20 de l'Université.

* * *

La section suffragiste de Thoune a eu les 21 et 22 janvier un week-end à Gwatt où l'on a entendu Mme Hopf-Lüscher, Dr méd., parler du *Droit de vote des femmes et nous, épouses et mères*; Mlle Th. Grütter a parlé de *la Collaboration de la femme dans la commune*, et Mlle E. Merz, Dr, de l'histoire de la ville de Thoune.

* * *

C'était le 30 janvier que les suffragistes bernoises ont tenu leur assemblée générale annuelle, après la séance administrative, le peintre Werner Gfeller lut des passages des œuvres de Simon Gfeller, son père.

Le *Mouvement populaire féminin* ouvre, dès le 3 février, de 15 à 21 h., à Montbrillant 12 (Genève), un bureau de consultations pour les femmes qui ont des difficultés.

La Société Coopérative de
Consommation de Genève

a accordé le droit de vote aux femmes
dès sa création. Soutenez la Coopérative
par vos achats.

Pour soigner

TOUX et MAUX DE GORGE

prenez la

POTION FINCK

(formule du Dr. Bischoff)

En vente à la PHARMACIE FINCK & Co

26, rue du Mont-Blanc, Genève
au prix de Fr. 1.80.

LA SOCIÉTÉ DE
BANQUE SUISSE

VOUS OFFRE TOUS LES AVANTAGES
D'UNE GRANDE BANQUE MODERNE

GENÈVE

2, RUE DE LA CONFÉDÉRATION
CORNAVIN - EAUX-VIVES
PLAINPALAIS - CAROUGE

1872

CAPITAL ET RÉSERVES FR. 200 MILLIONS

de peine à dire une *soldate*, on peut presque prédire que ce mot « ne prendra pas ».

L'enquête auprès des professeurs, écrivains et spécialistes du langage laisse entendre que grande est « la difficulté des noms masculins à engendrer un féminin ». Soit, toute, en l'absence d'une académie qui choisirait nettement les termes dont nous devons nous servir, il faut attendre que l'usage ait fait son tri et donné droit de cité aux noms féminins qui nous manquent.

Une autre difficulté à laquelle on se heurte et que nous connaissons bien, c'est que dans beaucoup de professions où la forme féminine est consacrée par l'usage, les femmes se refusent à s'en parer parce qu'elles la jugent dépréciative; on disait une avocate, une doctoresse; aujourd'hui, on dit: « Mme Jeanne

B..., docteur », « Maître Lydia S..., avocat ».

Que les Anglo-saxonnes sont heureuses, qui ne connaissent pas cette difficulté, qui ont une langue où les désignations professionnelles servent indifféremment aux hommes et aux femmes!

La thèse qui nous occupe aura certainement une valeur historique, elle fait le point sur cette question à notre époque de transition; elle ne prétend pas épuiser le sujet, loin de là. M. Stehli annonce au contraire qu'il continue cette très intéressante enquête et qu'il publiera une suite qui, cette fois-ci, sera en français.

A. W. G.

W. STEHLI — *Die Femininbildung von Personenbezeichnungen im neuesten Französisch*, Buchdruckerei Winterthur A. G.